

**DEMANDE DE QUOTA DE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE EST PAR
LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE LA MAURITANIE
(SOUmise AU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION 2)**

Cela fait plus de 15 années que la République Islamique de la Mauritanie est membre de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés en Atlantique (ICCAT) et se conforme fidèlement à toutes les recommandations et les résolutions qu'elle adopte. La Mauritanie a toujours respecté les mesures de conservation et de gestion prises par l'ICCAT. La Mauritanie participe assidument à toutes les réunions aussi bien annuelles que scientifiques. Elle fait tout pour s'acquitter régulièrement de ses contributions financières.

Au moment où le stock de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée était en difficulté, la Mauritanie s'est abstenue de réclamer un quota et n'osait pas se hasarder dans cette pêcherie. Ces dernières années, le Comité scientifique (SCRS) démontre que le stock du thon rouge dans la zone précitée s'est rétabli et qu'une augmentation du TAC ne lui porterait pas préjudice. Au vu de ce constat, la Mauritanie a décidé de promouvoir l'activité de pêche du thon rouge et de développer une flotte qui cible le thon rouge en Atlantique de l'Est au cours de la campagne 2023. C'est à ce titre qu'elle compte déployer un senneur en 2023 et un autre senneur en 2024.

Afin de la soutenir dans ses efforts de promotion de l'emploi et de développer le secteur de la pêcherie thonière, le chef de la délégation de la Mauritanie demande un quota de 200 tonnes pour la campagne 2023 et de 200 tonnes pour la campagne 2024.